

Arrêté du Maire

N° 2026-887/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise CAFRACO - 8 rue Albert Einstein -25000 BESANCON, en date du mardi 23 juin 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de remplacement des tuyaux de descente d'eau pluviale place Jean Monnet, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Circulation place Jean Monnet – Travaux CAFRACO

Arrêtons,

Article 1 :

Une voie de bus sera réduite place Jean Monnet, pendant une demi-journée, **dans la période comprise entre le lundi 29 juin et le vendredi 03 juillet 2026.**

En conséquence :

La circulation des bus s'effectuera sur la partie de voie restante et sera réglée au moyen de panneaux de signalisation temporaire.

Article 2 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par l'entreprise CAFRACO – 8 rue Albert Einstein – 25000 BESANCON chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le vendredi 26 Juin 2026

Le Maire

Pour le Maire,
le Conseiller municipal délégué



Gilles Maillard

Affiché le : 26/06/2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.